

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 81 08149

Se référant : au brevet d'invention n° 80 11146 du 9 mai 1980.

⑭ Dispositif de fixation d'accessoires en particulier des changements de vitesse au pédalier, sur les tubes de cadres de bicyclettes et véhicules similaires.

⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). B 62 K 19/40; B 62 M 9/12; F 16 B 9/02.

⑯ Date de dépôt..... 17 avril 1981.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 22-10-1982.

㉑ Déposant : ETABLISSEMENTS LE SIMPLEX, SARL, résidant en France.

㉒ Invention de : Henry Juy.

㉓ Titulaire : *Idem* ㉑

㉔ Mandataire : Cabinet Charras,
3, place de l'Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le présent Certificat d'Addition se réfère aux revendications du Brevet n° 80.11146 dont l'objet est un dispositif de fixation d'accessoires de cycles, en particulier des changements de vitesse au pédalier, sur les tubes de cadre de bicyclettes et 5 véhicules similaires.

Comme le Brevet, le présent Certificat d'Addition se rapporte au secteur technique des cycles en général, et notamment des changements de vitesse, et des moyens de fixation au cadre de ces changements de vitesse et autres appareils ou accessoires.

10 Plus précisément, l'objet de l'Addition vise un dispositif de fixation modifié afin de permettre, en conservant la double possibilité de réglages prévus au Brevet (réglage en hauteur et surtout réglage angulaire de la position de la fourchette ou autre moyen guide -chaîne par rapport aux plateaux de pédalier), de fi- 15 xer la monture du changement de vitesse sur un côté du profil en section ovoïde ou en "goutte d'eau" du tube du cadre, ce compte tenu du fait que des cadres sont exécutés au moyen de tubes qui ont une telle section. On a également voulu utiliser, pour cette fixation des changements de vitesse sur les tubes à profil en sec- 20 tion ovalisé ou ovoïde, la même monture à embase large profilée ^{prévue} pour être adaptée d'une manière stable et ferme contre les tubes de cadre à section ronde.

A cet effet et suivant l'invention, une cale profilée intermédiaire est interposée en prenant appui contre le côté convexe de la 25 section ovoïde du tube du cadre d'une part, et d'autre part, contre le profil d'appui à section en secteur circulaire ou sensiblement de la monture, les faces d'appui de la cale ayant des profils correspondants, la dite cale présentant dans sa hauteur une ouverture oblongue donnant passage à une cheminée taraudée fixée par soudure, 30 brasage, ou autrement, en saillie sur un côté convexe de la section ovoïde du tube, au moins une vis de fixation et de blocage du changement de vitesse, traverse une ouverture oblongue de la monture et l'ouverture oblongue de la cale, et est vissée dans la cheminée taraudée solidaire du cadre.

35 Ces caractéristiques et d'autres ressortiront de la description qui suit.

Pour fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé :

La figure 1 montre par des vues en perspective séparées, un 40 exemple de réalisation des organes du dispositif de fixation pour

un changement de vitesse qui est également représenté à titre d'exemple.

La figure 2 est une vue en plan et en coupe du dispositif de fixation et de l'embase de la monture du changement de vitesse, les organes étant assemblés contre le côté convexe de la section ovoïde du tube du cadre.

La figure 3 montre, à une échelle plus réduite l'ensemble d'un changement de vitesse au pédalier, ainsi fixé. Les tracés en traits interrompus illustrent les réglages angulaires de la fourchette guide-chaîne en déplaçant angulairement la monture par rapport à la cale et au tube du cadre.

L'objet de l'Addition est rendu plus concret en le décrivant sous la forme de réalisation et d'application illustrée non limitativement aux figures du dessin .

De même qu'au Brevet, on voit le changement de vitesse (A) avec sa fourchette de guidage (1) portée par les bras ou biellettes du parallélogramme (A1) qui est porté par une monture (21) qui présente une embase (21a) destinée à être assemblée et fixée contre le tube (D) du cadre qui a une section ovoïde, du type en "goutte d'eau". Plus précisément, la monture doit être fixée contre le côté convexe (D1) de la section ovoïde.

Pour cette fixation, suivant l'Addition, une cheminée (22) taraudée en (22a) est fixée en saillie contre le côté convexe (D1) avec une position angulaire convenable eu égard à la position que doit avoir l'appareil à fixer, en l'occurrence le changement de vitesse.

Une cale profilée (23) est interposée entre le profil convexe latéral (D1) du tube (D) à section ovoïde, et le profil d'appui (21b) de l'embase (21a) de la monture, ce profil ayant une forme d'appui en secteur circulaire ou sensiblement circulaire. D'une manière avantageuse, le profil (21b) en secteur circulaire, correspond au profil des tubes à section ronde habituelle des cadres. De la sorte, la monture est utilisable aussi bien pour être montée contre les tubes à section ronde que contre les tubes à section ovoïde. Les faces d'appui (23a) et (23b) de la cale ont des profils correspondant respectivement au profil (D1) et au profil (21b).

Cependant, d'une manière préférable et recommandée, le profil (23a) a un rayon un peu plus réduit que la courbure du profil (D1), ou bien le profil (23a) est agencé de toute manière utile afin que ses parties extrêmes seules prennent un appui stable contre la

face (D1) du tube.

La cale présente dans sa hauteur une ouverture oblongue (23c) pour donner passage à la cheminée (22) et permettre un réglage en hauteur de la monture et du dérailleur.

5 La cale présente également, dans la réalisation illustrée, des nervures en saillies (23d) entre lesquelles sont guidées les bords de l'embase de la monture (21), que l'on déplace ainsi avec la cale lors des réglages en hauteur, tout en autorisant un déplacement angulaire relatif de la dite monture et du changement de
10 vitesse par rapport à la cale (en vue des réglages angulaires de la fourchette guide-chaîne par rapport aux plateaux dentés du pédalier, selon les tracés en traits interrompus de la figure 3).

On souligne que lors des réglages angulaires précités, la cale (23) demeure immobilisée angulairement puisque centrée sur la
15 cheminée (22) au moyen de l'ouverture oblongue (23c) dont la largeur est très légèrement supérieure au diamètre extérieur de la dite cheminée en réservant simplement un jeu de montage (figure 2).

La cale (23) est exécutée en matière plastique de préférence.

L'embase (21a) de la monture présente une ouverture oblongue
20 (21c) pour donner passage, avec un jeu transversal, à la tige de la vis (24) de fixation qui coopère avec la cheminée taraudée (22).

A l'intérieur de l'embase (21a), autour de l'ouverture oblongue (21c), est formé un dégagement (21d) qui évite tout contact avec l'extrémité de la cheminée (22).

25 Ces dispositions ainsi décrites, on conçoit que l'on obtient les commodités de montage et les possibilités de réglage que l'on a exposées et illustrées. Selon ces dispositions, la monture (21) avec son embase profilée peut être utilisée aussi bien pour les tubes de cadre à section ronde ou à section ovoïde.

30 Il n'est pas exclu que la cale profilée (23) soit exécutée pour coopérer avec une monture (5) et une plaquette (12) avec cheminée (12a), selon le Brevet.

L'Addition ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses
35 diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

-1- Dispositif de fixation d'accessoires de cycles, en particulier des changements de vitesse au pédalier, sur les tubes de cadres de bicyclettes et véhicules similaires, suivant les revendications 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 du Brevet, caractérisé en ce qu'une
5 cale profilée intermédiaire (23) est interposée en prenant appui contre le côté convexe (D1) de la section ovoïde du tube (D) du cadre d'une part, et, d'autre part, contre le profil d'appui (21b) à section en secteur circulaire ou sensiblement de la monture (21), les faces d'appui de la cale ayant des profils correspondants, la
10 dite cale (23) présentant dans sa hauteur une ouverture oblongue (23c) donnant passage à une cheminée taraudée (22 - 22a) fixée par soudure, brasage, ou autrement, en saillie sur un côté convexe (D1) de la section ovoïde du tube (D), au moins une vis (24) de fixation et de blocage du changement de vitesse, traverse une ouverture
15 oblongue (21c) de la monture (21) et l'ouverture oblongue (23c) de la cale, et est vissée dans la cheminée taraudée (22 - 22a) solidaire du cadre.

-2- Dispositif de fixation suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le profil (23a) de la cale (23) a un rayon un peu plus
20 réduit que la courbure de la face latérale (D1) convexe du tube ovoïde (D), ou bien le profil (23a) est agencé de façon que ses parties extrêmes seules prennent un appui stable contre la face latérale (D1) du tube.

-3- Dispositif de fixation suivant la revendication 1, caractérisé
25 en ce que la cale (23) présente des nervures ou saillies (23d) pour guider et retenir les bords de la monture (21).

-4- Dispositif de fixation suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'embase (21a) présente une ouverture oblongue (21c) pour
30 donner passage, avec du jeu transversal, à la tige de la vis (24) de fixation.

-5- Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, à l'intérieur de l'embase (21a) et autour de l'ouverture oblongue (21c) est formé un dégagement (21d).

